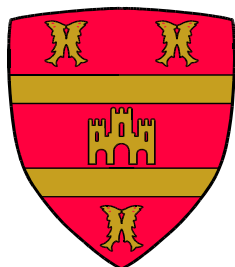


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

Séance du 22 mai 2012

L'an deux mille douze, le vingt deux mai à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Alain MELAIN, Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Madame Dominique TRAVERT, Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Daniel LEFFILLIATRE, Monsieur Pascal THOËN, Madame Thérèse LEVOYER, Monsieur Dominique ROUXEL, Monsieur Claude PATRIX, Monsieur Eric BRIENS

Absents excusés : Monsieur Joël ANGOT, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL, Madame Dominique COLLAS,

Pouvoirs :

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 17

NOMBRE DE PRESENTS : 14

NOMBRE DE VOTANTS : 14

Secrétaire de séance : Monsieur Allain GUERIN

Date de convocation : 15 mai 2012

Hommage à monsieur Paul Lemoigne

Monsieur le Maire, au nom du conseil municipal, rend hommage à monsieur Paul Lemoigne, décédé le 20 mai 2012. Monsieur Lemoigne, conseiller municipal de 1971 à 1983, et adjoint au maire de 1983 à 1995, a travaillé sans relâche aux côtés de messieurs Cousin et Tardif. Il a toujours fait preuve d'un sens aigu du service public et d'une grande écoute pour répondre aux préoccupations quotidiennes des habitants. Monsieur le Maire et le conseil municipal témoignent à madame Lemoigne et à ses enfants toute leur sympathie en ce moment de deuil.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une analyse globale de l'avenir des prêts Dexia. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition. Ce point sera abordé après le point 3 de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 19 avril 2012

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et par vote à main levée le compte rendu de conseil municipal en date du 19 avril 2012.

2. Ancienne distillerie

2.1 Avenants

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 mai 2012 à 14h30 pour étudier des propositions d'avenants au marché de l'ancienne distillerie. Ces propositions concernent les lots n° 1, 2, 3, 4, 9 et 10. Il présente au conseil municipal le descriptif des travaux supplémentaires correspondants selon le tableau ci-après :

ENTREPRISES	INCIDENCE (HT)
Lot n° 1 : SEHIER	
- Modification des positionnements des portes d'accès Zone 4	
Modification de la rampe Zone 2	
- Reprise des aciers de façade Zone 6 sur ancien bardage.	
- Modification du bureau RDC Zone 6.	
Création d'une baie Zone 2.	
- Dépose du doublage Zone 5.	
Démolition du mur de brique entre Zone 2 et 5.	
	+ 15 643, 98
- Suppression dépose du carrelage Zone 6 et de la chape de rattrapage.	- 9 714, 95
- Création d'un passage entre Zone 3 et 4	+ 2 149, 53
	+ 8 078, 56
Lot n° 2 : SEB	
- Habillage complet bardage vertical isolé Zone 5	
File 1 à 6 (Façade Sud)	+ 9 500, 75
- Cloison de séparation Zone 4 en 2 parties (1 chauffée l'autre non chauffée)	+ 1 216, 87
- Bardage intérieur côté Zone 4 sur paroi de séparation entre Zone 2 et 4.	+ 6 819, 62
- Bardage intérieur entre Zone 2 et 5.	+ 3 684, 10

- Bardage Zone 5	+ 3 114, 05
	+ 24 335, 39
Lot n° 3 : LEFER	
- Suppression bureau Zone 1.	
- Réalisation de coffres d'habillage Zone 6.	
- Création d'une baie au RDC Zone 6	+ 2 184, 40
	+ 2 184, 40
Lot n° 2 : LEONARD	
- Modification des portes ouvertures rapide intérieures ;	+ 6 561, 40
- Création d'un passage entre Zone 3 et 4	+ 1 880, 00
	+ 8 441, 40
Lot n° 2 : AMC FOLLIOU	
- Menuiseries extérieures supprimées Zone 2 .	
- Suppression menuiseries intérieures bureau Zone 1.	- 2 023, 88
	- 2 023, 88
Lot n° 10 : VOIMENT	
- Armoire 40 Kva Zone 1. Fourniture et pose	
- Diminution chemin de câbles Zone 1.	
- Suppression du bureau Zone 1.	- 2 931, 12
	- 2 931, 12
Lot n° 9 : TABARIN	
- Suppression de panneaux rayonnants Zone 3.	
Diminution du réseau de distribution EF ;	- 2 158, 63
- Chauffage gaz rayonnant Zone 4.	+ 4 241, 73
	+ 2 083, 10
Lot n° 4 : RD PEINTURE	
- Suppression de peinture Zone 5.	- 581, 44
- Suppression de peinture entre Zone 5 et 2.	- 1 539, 90
	- 2 121, 34

RECAPITULATIF

ENTREPRISES	Montant HT
SEHIER	+ 8 078, 56
SEB	+ 24 335, 39
LEFER	+ 2 184, 40
LEONARD	+ 8 441, 40

AMC FOLLIOT	- 2 023, 88
VOIMENT	- 2 931, 12
TABARIN	+ 2 083, 10
RD PEINTURE	- 2 121, 34
TOTAL	+ 38 046,34

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité, approuve ces propositions et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

2.2 Emprunts

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les éléments financiers du projet relatif à la réhabilitation d'un bâtiment industriel « ancienne distillerie » présentés lors de la séance du conseil municipal du 19 avril 2012.

Lors de cette séance le conseil municipal avait émis un avis favorable pour que le financement de ce projet fasse l'objet de deux emprunts. Le premier d'un montant de 800 000 € remboursable en 9 ans et un second correspondant au solde de l'opération remboursable en 20 ans.

Considérant que le mode de financement prend en compte le nécessaire équilibre budgétaire grâce à la contractualisation de deux emprunts pour la réalisation des dépenses et à la perception d'un loyer pour l'apport de recettes,

Considérant que la durée du bail protège la collectivité des aléas de la vie industrielle,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté, et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet,

Et décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, aux conditions de taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution des prêts suivants :

Emprunt n° 1 :

- Long terme de 800 000.00 €uros, destiné à assurer le financement du projet et dont le remboursement s'effectuera :
- En 9 années
- Taux variable Euribor 12 mois.
- Marge sur index : 3.90%.
- Type d'amortissement : amortissement constant.
- Périodicité : annuelle
- Frais de dossier : 800 €
- De prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des échéances et au paiement des intérêts,
- De prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires,

- De conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Emprunt n° 2 :

- Long terme de 1 300 000.00 €uros, destiné à assurer le financement du projet et dont le remboursement s'effectuera :
 - En 20 années
 - Taux fixe de 6,23 %.
 - Type d'amortissement : échéances constantes.
 - Périodicité : annuelle
 - Frais de dossier : 1200 €
- De prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des échéances et au paiement des intérêts,
- De prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires,
- De conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

3. Assainissement

3.1 Avenant

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 mai 2012 à 14h00 pour étudier une proposition d'avenant au marché de réhabilitation et d'extension du réseau d'assainissement. Cette proposition concerne le raccordement de l'abbaye Marie-Madeleine Postel, divers travaux supplémentaires et une actualisation de prix. Il présente au conseil municipal le devis correspondant d'un montant de 54 218,25 €HT. Il rappelle que l'agence de l'eau Seine Normandie apporte une aide financière à hauteur de 38,75 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité, approuve cette proposition et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3.2 Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour assurer le préfinancement du projet de réhabilitation et d'extension du réseau d'assainissement, il convient de faire appel à l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 1 million d'euro dans l'attente des subventions annoncées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée autorise monsieur le Maire à procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie aux conditions ci-dessus énoncées et à signer toutes les pièces afférentes.

3.3 Participation pour l'assainissement collectif (PAC)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi de finances rectificatives pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012 abroge la participation pour raccordement à l'égout (PRE) à compter du 1^{er} juillet 2012. Elle est remplacée par la participation pour l'assainissement collectif (PAC). L'institution de la PAC est facultative et doit donc faire l'objet d'une délibération du conseil municipal pour être effective à compter du 1^{er} juillet 2012.

Monsieur le Maire rappelle les modalités de calcul de la PAC :

Son montant pourra être différencié en fonction qu'il s'agisse d'une construction nouvelle ou d'une construction déjà existante nécessitant une simple remise aux normes,

La participation s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et pose de l'installation de l'assainissement individuel, diminué du coût de branchement.

Monsieur le Maire précise que c'est le propriétaire de l'immeuble raccordé qui sera redevable de la PAC.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les montants des taxes et raccordements d'assainissement pour les années 2010 et 2011.

Il propose au conseil municipal de fixer les nouveaux tarifs de la taxe d'assainissement, de l'abonnement et de la Participation à l'Assainissement Collectif à compter du 1^{er} juillet 2012, selon le tableau suivant :

	Propositions tarifs à compter du 1 ^{er} juillet 2012	
	HT	TTC
Taxe (TVA à 7%) par m3	1,55 €	1,66 €
Abonnement (TVA à 7%) par semestre	17,00 €	18,19€
Participation à l'Assainissement Collectif pour une construction ancienne (TVA à 19,6%)	255,00 €	304,98 €
Participation à l'Assainissement Collectif pour une construction neuve (TVA à 19,6%)	1 703,00 €	2 036,79 €

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée le conseil municipal :

- Approuve les propositions susvisées applicables au 1^{er} juillet 2012 et jusqu'à modification par délibération du conseil municipal,

- Dit que le règlement du service de l'assainissement sera modifié en conséquence.

3b. Proposition de refinancement Prêts Dexia

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des différents éléments dont il dispose afin de suivre au plus près l'évolution des prêts souscrits auprès de la banque Dexia. Les premiers éléments d'information pourraient éventuellement inciter à une renégociation vers des taux fixes mais l'extinction prochaine d'une partie de ces emprunts doit plutôt conduire à la recherche d'autres sources d'information.

Le conseil municipal informé encourage cette démarche.

4. Bâche incendie Auréville

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal un dossier de consultation relatif à la réalisation d'une réserve d'incendie située à Auréville.

Trois entreprises ont été consultées, les offres sont les suivantes :

Entreprise	HT	TTC
CCTP	18 295.00 €	21 880.82 €
Meslin	15 356.00 €	18 365.78 €
Ratel	26 550.00 €	31 753.80 €

Monsieur Levavasseur précise que l'entreprise Meslin propose une variante comportant une moins value de 1 000 €HT en raison de la fourniture et de la pose d'un système d'aspiration en ESE.

Considérant que les critères d'attribution prennent en compte l'offre la moins disante, les délais de réalisation de la mission et les références dans le domaine recherché, le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise Meslin avec la variante proposée pour un montant de 14 356,00 €HT soit 17 169,78€TTC,
- Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Plusieurs partenaires participent au financement de ce projet, la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, le Syndicat d'Adduction en Eau Potable et le pétitionnaire. Compte tenu du coût de cette réalisation qui contribue à assurer la sécurité de tout un quartier, il est proposé de demander la participation de la société Lait douceur de Normandie, pétitionnaire pour un montant forfaitaire de 2 500 €

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et dit que la participation de la société Lait douceur de Normandie est fixée au montant forfaitaire de 2 500 €

5. Mur d'escalade

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un dossier de consultation relatif à la fourniture et à la pose d'une Structure Artificielle d'Escalade (SAE).

Trois entreprises ont effectué une offre de prix. Ces offres sont les suivantes :

Entreprise	HT	TTC
Entre-prises	32 012.32 €	38 286.73 €
Pyramides	36 635.40 €	43 815.94€
Altissimo	34 564.58 €	41 339.24€

Monsieur le Maire précise que ce projet fait partie de la base de loisirs et qu'une partie de son financement est assuré dans le cadre du contrat de territoire passé entre le conseil régional de Basse-Normandie et la Communauté de Commune de la Vallée de l'Ouve pour un montant de 30 208.55 €TTC.

Considérant que les critères d'attribution prennent en compte l'offre la moins disante, les délais de réalisation de la mission et les références dans le domaine recherché, le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- Décide de retenir le l'entreprise « Entre-prises »,
- Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6. Implantation d'une clôture sur une parcelle communale

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un dossier relatif à une demande formulée par monsieur Didier Heckel pour implanter une clôture sur une parcelle cadastrée A 120 appartenant à la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte afin d'assurer la protection des riverains d'éventuelles chutes de pierres du mur lui appartenant en limite de propriété de cette parcelle. Il présente au conseil municipal un plan projetant l'implantation souhaitée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Autorise monsieur Didier Heckel à implanter la clôture selon le plan présenté,
- Dit que la mise en place et l'entretien de la clôture devront être réalisés à la charge de monsieur Didier Heckel,
- Dit que la clôture sera réalisée en grillage vert simple torsion d'une hauteur de deux mètres.

7. Rejet des eaux pluviales : avenant à une convention

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier transmis par monsieur Groult, Directeur de la Société Normande de Récupération de Lubrifiants (SNRL), implantée ZA de la Gare à Saint-Sauveur-Le-Vicomte. Monsieur Groult, dans le cadre de la cession de son fonds de commerce et conformément à l'article 11 de la convention établie le 7 octobre 2004 entre la SNRL et la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, sollicite un avenant au profit de la société acquéreuse, c'est-à-dire la société SEVIA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- émet un avis favorable et autorise monsieur le Maire à signer l'avenant à la dite convention.

8. Effacement de réseau France Telecom Convention

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de convention établi avec la société Orange. Il concerne l'effacement du réseau France Telecom rue croix d'épines (n° 2 à 14), rue Vigot et rue Flandres Dunkerque. Le montant total des travaux de dissimulation de l'artère France Telecom s'élève à 12 597.27 €HT. Le montant pris en charge par France Telecom est de 11 075.24 €HT. Le reste à charge pour la commune est donc de 1 522.03 € HT. Il est précisé que la maîtrise d'ouvrage de cette opération est assurée par le Syndicat Départemental d'énergie de la Manche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- approuve la convention présentée par monsieur le Maire,
- autorise monsieur le Maire à signer la dite convention et le devis de travaux correspondant.

9. Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'apporter un financement à l'opération 76 « Autres » d'un montant de 5 000 € pour l'acquisition d'un columbarium pour le cimetière.

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications budgétaires selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61523 – Entretien de voies et réseaux	5 000,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 000,00 €			
D023 : virement à la section d'investissement		5 000,00 €		
TOTAL D023 : Virement à la section d'investissement		5 000,00 €		
TOTAL	5 000,00 €	5 000,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 21316-76 Autres		5 000,00 €		
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles		5 000,00 €		
R 021 : Virement à la section de fonctionnement				5 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				5 000,00 €
TOTAL		5 000,00 €		5 000,00 €
TOTAL GENERAL		5 000,00€		5 000,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- approuve la modification budgétaire telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

10. Centre d'interprétation de la guerre de cent ans

Depuis plusieurs années la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte procède à la restauration de son château médiéval. C'est dans cet esprit que le conseil municipal a souhaité la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), en son sein.

Centré sur la période de la guerre de Cent ans, durant laquelle le château fut édifié, ce centre d'interprétation a également pour vocation d'évoquer l'histoire du site depuis ses origines jusqu'à l'époque contemporaine, en portant un regard élargi sur le contexte environnant. Il s'agira en particulier de traiter de manière synthétique la formation des paysages avoisinants (marais, lande, bourg, voirie, petit patrimoine), et d'expliciter la place de cette forteresse au sein de l'ensemble de la presqu'île du Cotentin.

L'un des points forts du projet réside dans la construction prévue, dans l'enceinte de la haute cour, d'un vaste bâtiment contemporain en bauge, fidèle par ses techniques et ses matériaux de constructions aux traditions locales. Cet édifice sera également pensé, dans sa conception même, comme un outil de médiation et d'apprentissage.

C'est pourquoi, il apparaît que le Parc Naturel Régional du Cotentin et du Bessin est concerné par ce projet, tant par la relation qu'il est proposé d'établir entre le site et les paysages environnants que par les enjeux de valorisation du bâti traditionnel.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès du Parc Naturel Régional du Cotentin et du Bessin, les conditions d'un partenariat pour la réalisation du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) dans le cadre du volet territorial du contrat de projet Etat / Région.

Après en avoir délibéré, et par vote à main levée, le conseil municipal décide :

- de solliciter auprès du Parc Naturel Régional du Cotentin et du Bessin, les conditions d'un partenariat pour la réalisation du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) dans le cadre du volet territorial du contrat de projet Etat / Région.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11. Station d'épuration

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal le rapport annuel récapitulatif des visites effectuées sur le site de la station d'épuration durant l'année 2011. Les différents tableaux et graphiques présentés et les conclusions de ce rapport font apparaître un bilan 2011 très satisfaisant.

12. Lutte contre les rongeurs aquatiques Convention 2012

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention 2012 avec la Fédération Départementale des Groupements contre les Organismes Nuisibles de la Manche. L'objet de cette convention porte sur la définition des modalités de mise en place des opérations de régulation des populations de rongeurs aquatiques et de leur conduite collective à l'échelle du bassin versant de la Douve. Le montant de la participation de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte pour le volet animation/coordination, suivi des actions, investissements s'élève à un montant de 490 €. Ce montant est calculé, en fonction du nombre d'habitants et de la surface communale sur la base des communes engagées dans le programme de lutte collective sur le bassin.

Le montant de la participation au volet indemnisation, sera précisé en fin d'année 2012, après la réalisation des collectes de témoins de capture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- autorise monsieur le Maire à signer convention avec la Fédération Départementale des Groupements contre les Organismes Nuisibles de la Manche.

13. Salle des fêtes Règlement intérieur

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'apporter une modification au règlement intérieur d'utilisation de la salle des fêtes pour préciser que les enfants mineurs sont placés sous la responsabilité de leurs parents durant toute la période de mise à disposition de la salle des fêtes.

Il propose donc d'ajouter un article **4b « SECURITE DES MINEURS »** rédigé de la manière suivante :

« Durant toute la durée d'occupation de la salle des fêtes, les enfants mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents. Il est, par ailleurs, rappelé que les escaliers ne doivent pas être considérés comme une aire de jeux ».

Le règlement sera signé par la personne ayant réservé la salle des fêtes et l'agent communal responsable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- approuve la modification proposée,
- dit que le nouveau règlement sera affiché dans la salle des fêtes.

14. Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré les responsables de l'association des parents d'élèves de l'école publique et de l'amicale laïque afin de préparer le départ en retraite de monsieur et madame Levoyer. Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves d'un montant maximum de 600€ qui sera ajusté le moment venu correspondant à la participation de la commune à l'achat des cadeaux remis à monsieur et madame Levoyer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, approuve cette proposition.

15. Personnel communal

Création de postes d'agents polyvalents dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, monsieur le Maire propose de créer deux emplois dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} juin 2012.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à intervenir à la signature des deux conventions et des contrats de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- décide de créer deux postes d'agents polyvalents dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- précise que ces contrats seront d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ces recrutements.

16. Ce qui s'est passé depuis le dernier conseil municipal

Samedi 21 avril	Présentation des étalons au haras.
Dimanche 22 avril	1 ^{er} tour des élections présidentielles.
	Vide grenier organisé par l'association des parents d'élèves de l'école Notre Dame.
	Repas Tartiflettes organisé par le club plaisir d'être ensemble à la salle d'Hautmesnil.
Jeudi 26 avril	Conférence de presse : point sur les dossiers de la commune et de la communauté de communes.
Samedi 28 avril	Cinéma génériques.
Dimanche 29 avril	Saint-Georges à Hautmesnil.
	Moto cross éducatif organisé par le Moto Club du Val d'Ouve.
Jeudi 3 mai	Remise des clés de la zone 1 du bâtiment « ancienne distillerie » à monsieur Louzeau, Directeur de MECAGEST.
	Mise au marais. Cette année ce sont 140 bovins et 32 chevaux qui ont été mis au marais. La randonnée découverte organisée par l'office de tourisme à cette occasion a réuni un quarantaine de participants.
Vendredi 4 mai	Portes ouvertes au collège Barbey d'Aurevilly avec l'inauguration d'une salle de technologie.
Samedi 5 mai	Théâtre au profit de la Croix rouge au cinéma Le Normandy.
	Soirée dansante organisée par Roc animation.
Dimanche 6 mai	2 ^{ème} tour des élections présidentielles.
	Fêtes des saintes à l'Abbaye.
Mardi 8 mai	Cérémonie commémorative du 8 mai 1945.
	Rallye pédestre organisé par l'amicale laïque.
Mercredi 9 mai	Visite pastorale de monseigneur l'Evêque. Une réunion était organisée avec les maires du doyenné de Valognes et du Val de Saire.
Samedi 12 et dimanche 13 mai	Ball trap de la société de chasse à Selsoif.
Mardi 15 mai	Réunion de préparation du déplacement en Alsace dans le cadre du jumelage avec la ville d'Oberhausbergen.
Samedi 19 mai	Inauguration de l'exposition temporaire de peintures et de dessins de Christophe Rouil, intitulée « Le Sagittaire et le Centaure » au musée Barbey d'Aurevilly.
	Cinéma génériques.
	Balade nocturne du buste de Barbey au musée dans le cadre de la nuit des musées en passant par le château et l'église inscrits dans l'opération « Pierres en lumières ».

Dimanche 20 mai	Profession de Foi.
	Brocante à Selsoif.
	Randonnée VTT et pédestre organisée par le club cyclo.

17. Compte rendu des EPCI

CCVO

Mardi 24 avril	Commission d'appel d'offres pour l'attribution du marché de voirie.
Mardi 24 avril	Réunion avec les professionnels de santé.
Jeudi 3 mai	Réunion de bureau.
Jeudi 10 mai	Conseil communautaire.
Vendredi 11 mai	Réunion avec les parents d'élèves de l'école de Besneville.
Mardi 15 mai	Conseil d'Administration du SDIS à Saint-Lô.

Syndicat de Transports Scolaires

Samedi 12 mai	Fête du jeu. Forte participation autour du bassin de natation avec notamment des activités aquatiques, de l'initiation au tir à l'arc et à l'Y-golf. A noter, également, la présence de deux structures gonflables pour le plaisir des enfants.
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Office de tourisme

Lundi 23 avril	Pot de remerciement à l'attention des annonceurs et hébergeurs.
Dimanche 29 avril	Chant choral à l'Abbaye. Très bonne participation pour assister aux chants gospel.

Maison de retraite des Lices

Jeudi 26 avril	Conseil d'administration : vote du budget.
----------------	--------------------------------------------

18 Questions diverses

18.1 Jumelage

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un point de situation sur les inscriptions pour le déplacement en Alsace dans le cadre du jumelage avec la ville d'Oberhausbergen. Il invite par ailleurs les membres du conseil municipal à participer à ce déplacement et à s'inscrire auprès du secrétariat général.

18.2 Petit patrimoine

Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, présente au conseil municipal des plans situant des éléments du petit patrimoine communal (puits, lavoirs). Ceux-ci se situent aux endroits suivants :

- la lande Coron
- hameau Bliault
- hameau Bouet

Une visite sur place sera organisée lors d'une prochaine réunion de la commission de travaux.

18.3 Elections législatives

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les élections législatives se dérouleront les 10 et 17 juin prochains. Ils portent à leur connaissance le tableau des permanences au bureau de vote et demande à chacun d'organiser son remplacement en cas d'indisponibilité aux horaires désignés.

18.4 Félicitations

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du faire part de naissance de Léane Capelle, fille de Caroline et François Capelle et petite fille de monsieur Joël Angot, adjoint. Monsieur le Maire adresse, au nom du conseil municipal, ses meilleurs vœux de bonheur au nouveau né et ses vives félicitations aux parents et grands parents.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du faire part de naissance de Arthur Walbrecq fils de monsieur Xavier Walbrecq et madame Elodie Guérin et petit fils de monsieur Allain Guérin, conseiller municipal. Monsieur le Maire adresse, au nom du conseil municipal, ses meilleurs vœux de bonheur au nouveau né et ses vives félicitations aux parents et grands parents.

TOUR DE TABLE

Une réunion Manche numérique s'est tenue le 26 avril dernier. Il a notamment été abordé lors de cette réunion le déploiement de la fibre optique. Après ce déploiement dans les collèges du département, il sera possible d'envisager le développement de services numériques dans les différents domaines tels que :

- Education,
- Social-santé,
- Tourisme-culture et patrimoine.

Une réunion du conseil municipal des jeunes sera organisée avant la fin du mois de juin. Il traitera notamment du projet de salle de jeu à la base de loisirs et de sa localisation, de la mise en place de nouvelles structures de jeu dans la commune et des rencontres intergénérationnelles organisées avec les résidents de la RPA Catherine de Longpré.

Un jeu situé sur l'aire de jeu du château est dégradé et présente un risque pour les utilisateurs. Son accès va être interdit et les services techniques procéderont à sa remise en état.

Le moteur de la sirène d'alarme située au clocher de l'église Saint Jean-Baptiste est hors service. Un conseiller municipal informe que le centre de secours d'une commune voisine possède un moteur en état de marche et propose d'en faire don.

Un conseiller municipal fait part des remarques d'un artisan ébéniste concernant la procédure de restauration du maître autel de l'église Saint Jean-Baptiste menée conjointement par la municipalité et le service de la conservation des antiquités et objets d'art du conseil général. Il est convenu de recevoir l'intéressé pour lui faire part des informations nécessaires.

Un conseiller municipal demande s'il est possible de mettre du remblai dans certaines chasses communales, notamment à Selsoif.

Un conseiller municipal demande que lors des prochains tours de scrutins électoraux il soit mis à l'attention des assesseurs une fiche de procédure concernant le traitement des votes par procuration.

Des remerciements sont adressés aux agents municipaux pour leur disponibilité lors de la randonnée VTT et pédestre organisée par le club cyclotourisme le 20 mai dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.